

COD.A.L.I.

CODage Audition Langage
Intégration

Léopold Bellan

PARIS 15^e



Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	2
Notre service •	
Missions et objectifs •	
Notre organisation •	
L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE SERVICE	8
Un accompagnement global	
LE LIEN AVEC LES FAMILLES	10
La participation de la famille •	
Les rendez-vous individuels •	
LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE	13
MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS	14
Accueil - Admission •	
Élaboration du projet individualisé •	
Sortie - Orientation •	
Le service de suite •	
VIE QUOTIDIENNE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT	18
Les règles de vie •	
Urgence et médicaments •	
Assurances •	
Modalités financières •	
NOS PARTENAIRES	22
VOTRE PARTICIPATION	23
VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION	24
LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN	28

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Votre enfant entre à Cod.a.li.



CATHERINE COTTÉ
Directrice

Ce document vous est remis pour vous informer des conditions et des enjeux de l'accompagnement de votre enfant par notre service.

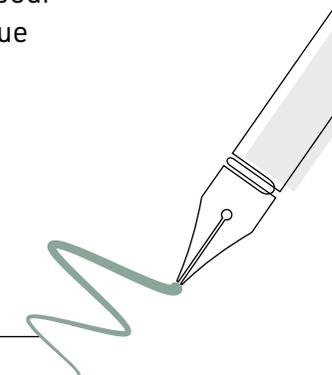
Ce livret a été pensé pour élaborer la meilleure coordination possible entre le service, vous et les partenaires, dans la mise en place et le suivi du projet individuel de votre enfant.

Il vous éclairera sur nos missions, nos valeurs et notre fonctionnement interne.

L'équipe et moi-même mettrons tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de votre enfant, lui assurer le meilleur suivi et le meilleur soutien, en vue d'une intégration scolaire réussie.

Nous aurons, tout au long de l'accompagnement, besoin de vous rencontrer pour évoquer ses progrès, ses éventuelles difficultés et l'ajustement de son projet.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite la bienvenue dans le service.



QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

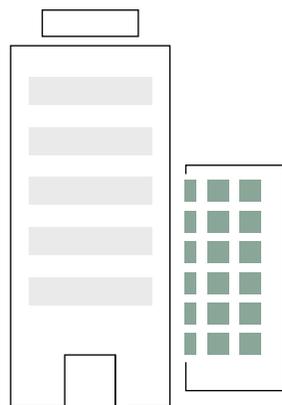
NOTRE SERVICE

COD.A.L.I. est un service qui permet aux enfants atteints de déficience auditive sans handicap grave associé, d'accéder au langage oral et d'accomplir leur scolarité en milieu ordinaire.

NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure peut accueillir 55 enfants de 0 à 20 ans.

Elle se compose de deux services :



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET D'ÉDUCATION PRÉCOCE

Accueille des enfants sourds âgés de 0 à 3 ans dans l'objectif d'un suivi régulier et pluridisciplinaire de l'enfant et de sa famille.



SERVICE DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION FAMILIALE ET À LA SCOLARISATION

Accueille des enfants sourds âgés de 3 à 20 ans dans l'objectif de développer l'autonomie, la socialisation, les apprentissages scolaires, afin de permettre au jeune de construire son projet de vie d'adulte.

Le projet du service est résumé dans son sigle

- COD** — Utilisation du **code LPC** (Langage Parlé Complété), dès le diagnostic, par les interlocuteurs de l'enfant (parents et professionnels).
- A** — **Audition** : L'audition est renforcée par des appareillages de qualité. L'entraînement à l'écoute et la reconnaissance des stimuli sont réalisés dès le plus jeune âge.
- L** — **Langage** : Le français oral et écrit est la langue utilisée dans la vie quotidienne, dans tous les lieux de vie de l'enfant.
- I** — **Inclusion** dans le monde entendant (crèches, écoles).

Situé dans le 15^e arrondissement de Paris, le centre est accessible par plusieurs lignes de bus, le métro et le RER.

OUVERTURE DU SERVICE

- Le service pédagogique fonctionne 180 jours par an : il se base sur le calendrier de l'Éducation nationale et se prolonge jusqu'au 13 juillet.
- L'administration est ouverte 195 jours par an aux horaires suivants :

Lundi	}	8h00-12h00
Mardi		13h00-17h00
Jeudi		
Mercredi	}	8h00-12h30
		13h30-17h00
Vendredi	}	8h15-12h00
		13h00-16h00



Vous pouvez joindre le service au 01 45 79 50 35 et par mail : Cod.a.li@fondationbellan.org



QUI SOMMES-NOUS ?



MISSION ET OBJECTIFS

COD.A.L.I. propose un accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique.

Le service accompagne et assure le suivi de la scolarité de l'enfant sourd en milieu entendant. Son rôle est de permettre l'accès à la connaissance dans le milieu scolaire ordinaire, par une réhabilitation de l'audition et l'utilisation du Langage Parlé Complété (LPC), grâce à la présence d'un codeur-accompagnateur.

En classe, ce professionnel pratique un codage LPC adapté aux capacités des élèves. En parallèle, une rééducation orthophonique intensive est dispensée aux enfants entre 3 et 6 ans.

Cod.a.l.i est aussi le partenaire de l'enseignant pour favoriser un environnement pédagogique adapté aux enfants sourds (enseignement de face pour permettre la lecture labiale, valorisation des supports visuels d'enseignement, port d'un micro HF...)



NOTRE ORGANISATION



Notre établissement s'articule autour de 2 services

SAFEP
0-3 ans

SSEFS
3-20 ans

LE SAFEP

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL À L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Ce service s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans.

Dans les locaux de Cod.a.l.i. une équipe pluridisciplinaire (orthophonistes, médecin, psychologue et directrice) propose un suivi régulier de l'enfant en présence de ses parents.

Le jeune enfant bénéficie d'un suivi orthophonique individuel (le nombre de séances est fonction de l'âge de l'enfant) et collectif, dès l'âge d'un an, afin de lui proposer des activités d'éveil au monde sonore et des stimulations langagières.



Les parents sont invités à suivre une formation à la technique du Langage Parlé Complété (LPC), dispensée par l'Association pour le développement de la Langue française Parlée Complétée (A.L.P.C).

En parallèle, l'apprentissage précoce de signes de la LSF (Langue des Signes Française) ou du français signé répond à l'urgence de communiquer.

QUI SOMMES-NOUS ?



Un suivi à domicile peut être proposé ponctuellement, pour des circonstances particulières.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SAFEP

- La guidance parentale, l'accompagnement familial (éducatif, psychologique, thérapeutique).
- L'observation du développement global de l'enfant (observation préventive longitudinale, éventuels troubles associés...).
- Le développement de toutes les compétences du jeune enfant (cognitives, psychomotrices, sensorielles et comportementales).
- La valorisation et le développement de la communication globale (la qualité des interactions et leur étayage, si besoin en utilisant des moyens améliorant la communication : signes, codes LPC...).
- L'éveil et la sensibilisation de l'enfant au monde sonore (du port de l'appareillage à son utilisation...).
- La valorisation des vocalisations et le développement de la boucle audio-phonatoire.
- L'accès à la communication orale et l'entrée dans le langage parlé.



« L'écoute, le professionnalisme des équipes et de la Direction, la parfaite connaissance du handicap de notre enfant. »

– Parole de parents

« Je n'ai pas trop travaillé avec eux concernant l'orientation mais grâce à eux, je me sens très bien vis-à-vis de l'avenir. »

– Parole de jeune

LE SSEFS

SERVICE DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION FAMILIALE ET À LA SCOLARISATION

Ce service s'adresse aux jeunes de 3 à 20 ans.

Il les accompagne dans leur scolarité :

- soit en école "partenaire" (plusieurs enfants sourds sont accueillis dans une école partenaire de Cod.a.l.i.),
- soit dans leur école de quartier.

Le choix du lieu de scolarisation s'effectue bien entendu avec les familles.

Des séances collectives sont aussi effectuées dans les locaux de Cod.a.l.i. Elles concernent les élèves de maternelle (mercredi matin et jeudi après-midi) et d'élémentaire (lundi ou mardi après-midi) ainsi que les élèves du secondaire pour le groupe de collégiens. Certaines rééducations individuelles s'y tiennent aussi.



LES OBJECTIFS DU SSEFS

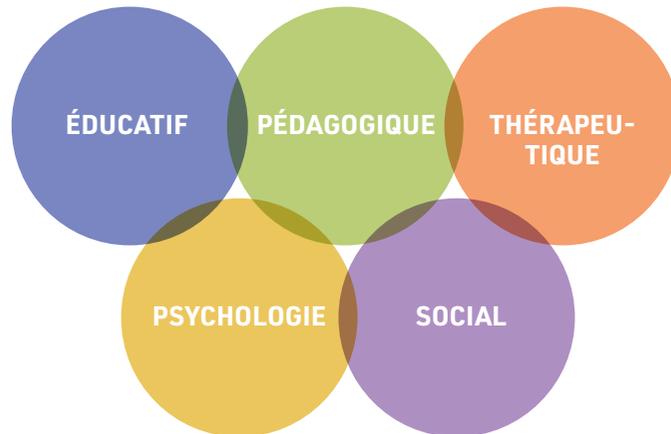
- Favoriser l'épanouissement du jeune déficient auditif dans sa classe et plus largement dans la vie de l'établissement scolaire ;
- Soutenir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour une meilleure maîtrise de la langue française orale et écrite ;
- Développer le repérage spatio-temporel, l'accès à l'abstraction, à la conceptualisation ;
- Maintenir la scolarisation en milieu ordinaire autant que possible ;
- Préparer l'avenir professionnel du jeune.

L'ACCOMPAGNEMENT

PAR LE SERVICE



UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

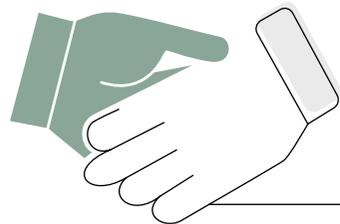


UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Favoriser la socialisation et l'autonomie

Développer les échanges entre les jeunes, apprendre à vivre ensemble, à s'écouter, se respecter.

Offrir des apprentissages permettant de maîtriser les gestes de la vie quotidienne, la gestion de ses affaires, les déplacements, favoriser les interactions avec le milieu ordinaire.



« L'autonomie, c'est une des plus grandes satisfactions que j'ai à leur égard ! »

— Parole de parents

UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Proposer un enseignement adapté

Garantir une articulation entre l'unité d'enseignement, les projets éducatifs et de rééducation.

Proposer des apprentissages en français, mathématiques et des activités d'éveil issus des référentiels adaptés des programmes de l'Éducation nationale.

UN ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE

Aider les jeunes à se construire avec leur handicap et leurs difficultés

Offrir des soutiens transversaux et pluriels : orthophonie, psychomotricité, suivis psychologiques, consultations médicales.

Tous les jeunes participent, dès leur plus jeune âge, à des collectifs. Ceux-ci ont pour but de favoriser les échanges, l'écoute et la prise de parole, l'argumentation : ces éléments sont indispensables pour faciliter l'inclusion en milieu ordinaire.



UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Accompagner via une évaluation psychologique régulière par l'observation clinique

C'est une approche globale de la personne, permettant de connaître son fonctionnement cognitif et son niveau intellectuel. Elle éclaire les potentialités et les points forts de l'enfant ou du jeune mais aussi ses lignes de fragilité et/ou l'existence de difficultés avérées dans un ou des registres spécifiques : cognitif, adaptatif, relationnel, affectif, psychique...

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Soutenir et accompagner les familles

Accompagner les familles dans leurs démarches administratives en apportant informations, conseils et aides.



UN SUIVI RÉGULIER

Des évaluations sont régulièrement proposées dans tous les domaines afin de déterminer la position du jeune par rapport aux enfants de sa classe d'âge. Ces évaluations permettent de valoriser l'évolution du jeune, de cerner les compétences à développer et sur lesquelles s'appuyer pour limiter ou pallier les difficultés persistantes.

LE LIEN AVEC LES FAMILLES



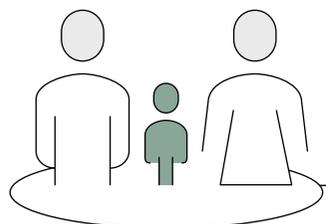
LA PARTICIPATION DE LA FAMILLE

C'est la clé de voûte de la réussite de l'accompagnement par le service.

Vous, parents, êtes les interlocuteurs privilégiés du service. Impliqués et investis dans l'accompagnement de votre enfant, vous êtes un partenaire indispensable des professionnels.

« Nous avons été impressionnés par la qualité d'écoute et l'aide apportée. »

— Parole de parents



VOTRE PARTICIPATION EST FONDAMENTALE

La cohérence du projet personnalisé et son suivi nécessitent une forte mobilisation de tous. Il nous est important d'établir une relation de confiance avec les familles en les associant tout au long de l'accompagnement, et de clarifier l'intervention de chacun. Vous pouvez rencontrer les professionnels quand vous le souhaitez afin d'échanger et de faire part de vos interrogations.

CETTE COLLABORATION PASSE NOTAMMENT PAR :

- **La signature du Document Individuel de Prise En Charge (DIPC)** lors de l'admission : ce document explique et reprend les différents accompagnements proposés ainsi que les moyens que vous devrez mettre en œuvre. Il scelle le début de notre partenariat.
- **La réunion de parents de rentrée** : Cod.a.l.i organise en début d'année une réunion de présentation du service. Elle permet la présentation des nouveautés, des nouveaux projets... Cette réunion comprend un temps collectif et individuel.
- **La signature du Projet Individualisé** et la présentation de l'emploi du temps du jeune pour l'année.
- **Le recueil des attentes et le bilan de l'année** : chaque fin d'année scolaire, nous vous solliciterons afin de recueillir votre satisfaction et vos souhaits.

« Les professionnels qui travaillent auprès de notre enfant sont excellents, engagés, attentionnés, dévoués et techniquement pointus. »

— Parole de parents

• Des rencontres avec l'équipe

- Au SAFEP

Vous participez aux rééducations individuelles hebdomadaires et aux groupes de parents mensuels animés par l'équipe pluridisciplinaire.

- Au SSEFS

Vous êtes conviés à la réunion de rentrée. Tous les professionnels de chaque secteur sont présents. Vous pouvez ainsi faire connaissance avec les professionnels qui s'occupent de votre enfant.



LE CARNET DE LIAISON

La coordination entre les familles et le service est facilitée par le carnet de liaison : votre enfant doit toujours l'avoir en sa possession et il doit être signé et/ou visé tous les jours.



« Les professionnels ont toujours fait preuve d'une très grande discrétion, respect et délicatesse. »

– Parole de parents

LES RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS



LA DIRECTRICE ET LE MÉDECIN

Ils peuvent vous recevoir à tout moment pour expliquer le projet pédagogique de votre enfant, justifier les choix faits et discuter d'éventuelles modifications.

LA PSYCHOLOGUE

Elle vous reçoit dès l'admission de votre enfant dans le service. Avec elle, vous pouvez réfléchir et échanger sur les conséquences du handicap, mais aussi prendre conscience des compétences de votre enfant, de ses demandes, de ses inquiétudes et ses éventuelles difficultés. Elle peut également vous orienter vers des thérapeutes.

DES RENDEZ-VOUS MENSUELS

Individuels ou collectifs avec les différents professionnels, ils sont proposés aux parents des élèves de maternelle et élémentaire. Pour les élèves du secondaire, ces rencontres sont biennuelles au minimum et plus fréquentes si vous le souhaitez.

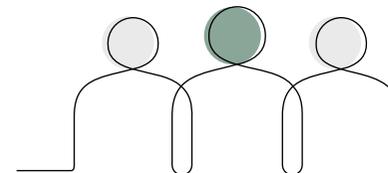


LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE



« Les codeurs accompagnateurs sont des professionnels très performants et leurs conseils sont précieux. »

– Parole d'enseignant



MODALITÉS PRATIQUES

DE VOTRE PARCOURS



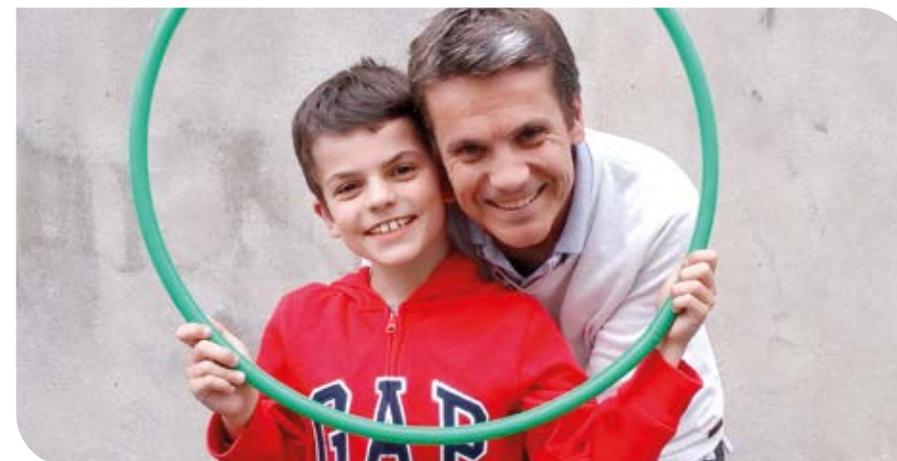
ACCUEIL – ADMISSION

Lors d'un rendez-vous d'information avec la direction que vous avez sollicité directement par tout moyen (e-mail, téléphonique, courrier..), vous évoquez les différentes étapes qui vous ont conduits à prendre contact avec COD.A.L.I.

Vous pourrez également poser toutes les questions souhaitées, parler de vos doutes, de vos interrogations concernant l'avenir de votre enfant. La directrice vous présente la structure, son projet et l'accompagnement proposé à votre enfant. Suite à ce rendez-vous, si vous décidez de choisir notre service, un rendez-vous d'admission vous est proposé avec le médecin.

« Nous avons trouvé aide, écoute et information. »

– Parole de parents



ÉLABORATION DU PROJET INDIVIDUALISÉ DE VOTRE ENFANT

L'accompagnement débute par une période d'observation et de bilans avec les professionnels, cela nous aide à mieux connaître votre enfant et ses besoins ainsi que vos attentes. L'équipe se réunit pour élaborer le projet individuel de votre enfant en s'appuyant sur ses capacités, ses besoins, vos attentes et propose des objectifs d'accompagnement.

Ce projet est l'axe fondamental de l'accompagnement, le reflet de notre partenariat interactif et indispensable.

- Lors d'un rendez-vous, ce projet vous est présenté et vous le validez en le signant.
- Le document précise les objectifs poursuivis et la nature des prises en charge.
- Le lieu et les horaires des soins vous sont également communiqués.
- Des rencontres vous sont régulièrement proposées afin de faire le point sur l'évolution de votre enfant, sur l'adaptation du projet à ses besoins.



SORTIE - ORIENTATION

L'accompagnement peut s'arrêter à votre demande ou sur proposition de l'équipe qui estime que les circonstances le permettent.

Ce départ se prépare avec vous, votre enfant et les professionnels du service.

En cas d'orientation vers une autre structure, il est de la responsabilité du service qu'une solution soit toujours envisagée suffisamment en amont, pour que celle-ci s'effectue dans les meilleures conditions.

La recherche de la structure la plus adaptée aux besoins de votre enfant est toujours notre préoccupation première.

Cet arrêt de l'accompagnement est soumis à la décision de la MDPH.



LE SERVICE DE SUITE

Après la sortie de votre enfant de Cod.a.l.i (sauf en cas d'orientation vers une autre structure de soins qui prend le relais), vous pourrez nous solliciter autant que nécessaire jusqu'à ses 20 ans ou jusqu'à 3 ans après sa sortie.



La psychologue est toujours disponible pour vous écouter et vous accompagner dans votre réflexion.



*Des prestations
adaptées
à chacun !*



VIE QUOTIDIENNE

AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

LA PRÉSENCE

La présence des enfants est obligatoire les jours prévus dans l'emploi du temps.



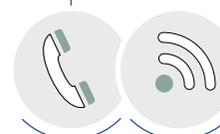
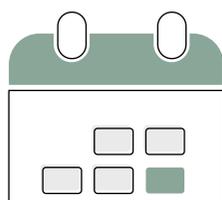
LES HORAIRES

Les horaires doivent être respectés dans l'intérêt de tous. Toute absence ou retard doit être signalé et motivé au secrétariat par mail ou message audio.



LES VÊTEMENTS

Une tenue correcte et adaptée est exigée.



LE TÉLÉPHONE ET L'ACCÈS À INTERNET

L'utilisation du téléphone est interdite dans le service.

L'accès à internet est possible en présence d'un professionnel lors des séances individuelles ou collectives.



LES SORTIES

Des sorties collectives sont proposées et encadrées par les professionnels.



Les parents s'engagent à signaler tout changement de situation dans les plus brefs délais : adresse, téléphone, mail ainsi que tous les autres accompagnements qui pourraient être engagés.



LES RÈGLES DE VIE

- Chacun a le droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. Le recours à la violence est proscrit. Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance.
- **Les objets de valeur** : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou une somme d'argent importante.
- **L'alcool et les substances toxiques** : Il est interdit de consommer de l'alcool ou toute autre substance toxique dans l'établissement ou de se présenter sous leurs effets.
- **Le tabac** : il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux ainsi qu'aux abords du service.
- **Objets dangereux** : Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant ...)



Nous vous rappelons que vous devez respecter le règlement de fonctionnement (en annexe).



URGENCE ET MÉDICAMENTS

Il est indispensable de signaler au médecin la mise en place de tout traitement ainsi que son renouvellement ou son arrêt. Des médicaments peuvent être administrés à vos enfants uniquement si une prescription médicale a été communiquée.

En cas d'urgence vitale, la direction prend les mesures nécessaires et vous tient informés dans les meilleurs délais.



ASSURANCES

Assurances obligatoires

L'établissement a souscrit les assurances suivantes :

- Responsabilité civile afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.
- Assurances multirisques (incendie, bris de glaces, de machines).

Responsabilité civile parentale

Les parents (ou représentants légaux) doivent souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où l'enfant est responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre enfant, personne extérieure à l'établissement, salarié ou bénévole).



LES MODALITÉS FINANCIÈRES

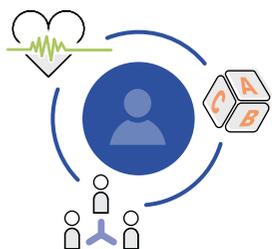
La prise en charge de votre enfant est financée par la caisse d'assurance maladie.

NOS PARTENAIRES

Afin de proposer un accompagnement global et de qualité, le service travaille en réseau.

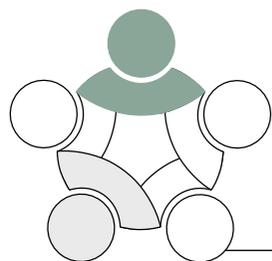
NOS PARTENAIRES INCONTOURNABLES SONT :

- L'Éducation nationale et les écoles qui scolarisent les enfants
- Les crèches qui accueillent les enfants
- La Mairie de Paris qui peut intervenir pour tout aménagement et amélioration du fonctionnement du service : locaux du service et scolaires
- La M.D.P.H (tout particulièrement via l'enseignant référent qui participe à la réunion de mise en place du PPS)
- L'audioprothésiste de votre enfant
- Votre pédiatre ou médecin traitant
- Les services hospitaliers d'implantation cochléaire
- Tous les professionnels extérieurs : services de consultations médicales, psychologiques... Charge à vous parents, si vous le jugez nécessaire, d'en informer le Service.



L'information surdité nous permet de mieux comprendre le handicap et le fonctionnement de l'appareil.»

— Parole de crèche



VOTRE PARTICIPATION

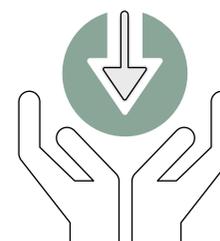
Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

« Bienveillance de toute l'équipe ainsi que disponibilité et écoute.»

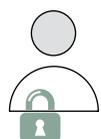
— Parole de parents

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes et de leur famille ou de leurs représentants légaux. Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. Le service peut ainsi identifier des axes d'améliorations pour renforcer la qualité de l'accompagnement.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

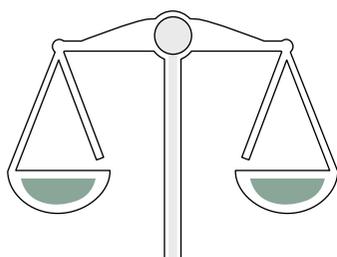
Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

L'ACCÈS AU DOSSIER



Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement. Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.



LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 et le règlement européen de protection des données. Vous et vos parents (votre représentant légal) pouvez accéder à vos données et en demander la rectification. Vous pouvez également vous opposer à ce traitement. Cette opposition justifierait un aménagement des modalités de votre accompagnement.

VOS VOIES DE RECOURS



LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

La liste des médiateurs référencés est disponible sur le site internet de la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation.

(CECMC - www.mediation-conso.fr)

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (votre représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

119

"Allo Enfance
en Danger"

LE NUMÉRO D'APPEL**"ALLO ENFANCE EN DANGER"**

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être. Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.

LE NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Le 114 est le numéro d'appel d'urgence accessible aux personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler. Il est accessible par SMS ou par fax 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour toute situation d'urgence (santé, sécurité ou danger immédiat). Il est un relai au numéro d'appel "Allo Enfance en danger" ou 119.

Appel d'urgence

114

ou par sms

« La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée. »



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de COD.A.L.I. dans le 15^e arrondissement de Paris.

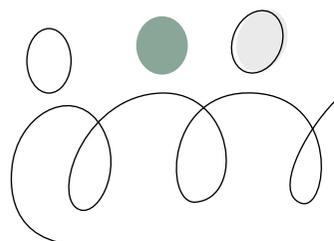
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 72 établissements regroupant 4000 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

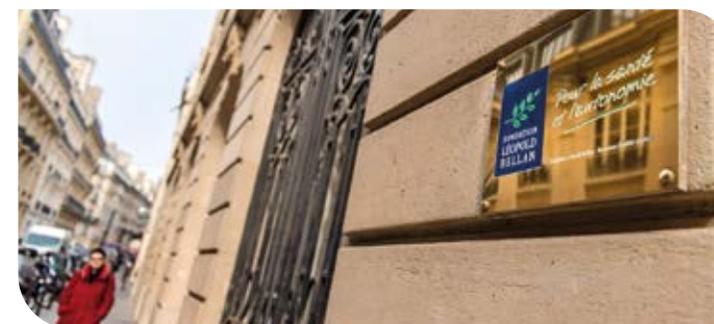


La qualité du service selon les principes de bientraitance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et de la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

« Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. »



PARIS 15^e

COD.A.L.I. LÉOPOLD BELLAN

47 Rue de Javel - 75015 Paris

Téléphone : 01 45 79 50 35

www.bellan.fr > Rubrique Enfants et jeunes > COD.A.L.I

ACCÈS :

-  Ligne 10 : Javel-André Citroën ou Charles Michels
-  Ligne 8 : Bouicaut ou Félix Faure
-  N° 30, 42, 62 et 88
-  Ligne C : Javel



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

FONDATION LÉOPOLD BELLAN RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher 75008 Paris - 01 53 42 11 50 fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr